

Avant-propos

Le Gouvernement général et le Centre d'Études Dehoniennes (CED) de Rome sont heureux de mettre à la disposition des confrères, de la "famille dehonienne", des chercheurs et des lecteurs intéressés à la personne et à la pensée de [Léon Dehon](#), ses écrits publiés et inédits, après un immense travail de numérisation et d'informatisation accompli ces dernières années.

Un rappel d'une motion du XXI^e Chapitre général aide à situer dans le temps et dans l'espace dehonocs et à comprendre la philosophie qui se trouve en amont de cette édition informatique des écrits du Fondateur: « *1. Le XXI^e Chapitre général, conscient que la connaissance et la diffusion de nos sources représente une haute valeur spirituelle, approuve et recommande le passage à la deuxième phase du projet [...] concernant les écrits dehoniens, comme moyen immédiat et accessible à tous pour faire connaître le Père Dehon* ». ¹

[Écrits dehoniens](#), à première vue, est une expression claire. Elle peut cependant se référer ensemble aux [œuvres publiées](#) et plus facilement disponibles, à la riche correspondance, aux lettres circulaires, à l'abondante moisson des manuscrits inédits, et à tant d'autres petits écrits.

Il est ainsi indispensable de préciser ce que l'on entend par "écrits dehoniens", en adoptant pour la publication des critères que l'on doit suivre dans ces cas. L'opération n'a pas été des plus simples. Par "écrits dehoniens", on a entendu tout texte qui exprime la pensée du Fondateur. Le CED est conscient du fait que tout texte *autographe* n'est pas pour cette raison un *écrit dehonien* au sens strict. Mais on a retenu qu'il convenait de reprendre, par exemple, de petites notes apposées par lui au bas de la page des formulaires, des suppliques, des autorisations, des listes de personnes, d'œuvres d'art, de plantes, de villes, de monuments, de titres des livres sans que cela soit considéré comme des "écrits dehoniens" au sens strict du terme. Ce sont en tout cas des *documents* ou des *mémoires* qui parlent de sa pensée, de lui-même et de son histoire.

La chose est encore plus évidente lorsqu'il s'agit des documents qui concernent directement diplômes, passeports, comptes rendus, factures, etc., et plus délicate, par exemple, pour les annotations au bas de la page des livres appartenant à Dehon, pour les notes prises par les auditeurs directs de ses sermons ou conférences. Dans ces cas, tout en n'ayant pas affaire aux "écrits dehoniens" au sens strict, il est indéniable que ces textes contiennent la pensée de Dehon, bien que filtrée par le copiste.

¹ *Documenta XIX, Capitulum Generale XXI*, «Studia et Documenta», Romæ 2003, p. 660.

Six ans après la motion citée ci-dessus, dans la relation au XXII^e Chapitre général, le Père José Ornelas Carvalho justifiait les raisons qui avaient suggéré de s'en détacher et d'établir la collaboration avec un groupe de travail organisé par le Centre Dehonien de Bologne, pour scanner les textes publiés par les Éditions Dehoniennes de Rome. Au CED fut demandée la supervision du travail moyennant la confrontation avec les originaux du Père Dehon afin de remédier aux coquilles, erreurs du scannage, et pour récupérer d'éventuelles parties omises du texte. Le CED assura en plus, entre 2005 et 2014 – et ceci n'a pas été peu de chose – la numérisation des manuscrits inédits, la sélection et la numérisation successive des écrits non signés et publiés pour la plupart dans « Le Règne... »² et d'autres revues dehoniennes mineures de l'époque.³

À partir de 2012, le CED, en accord avec le Gouvernement général, a confié au *Data Service Center* (DSC), société du Centre Dehonien de Bologne, la mise des textes sur le Web avec un moteur de recherche qui permet lecture des textes, consultation des notes et des citations bibliques en plusieurs langues, et vision contextuelle des films des originaux. On en trouve des informations détaillées dans [Mode d'emploi](#).

Le choix éditorial initial du CED de rendre disponible une véritable nouvelle édition des écrits, suivant des critères cohérents du *Dictionnaire d'orthographe et expression écrite*, par André Jouette et des Dictionnaires Robert, a permis d'améliorer la lisibilité et l'uniformité graphique et orthographique des textes. Toutefois, il a aussi engendré davantage de travail rédactionnel et provoqué une possible altération graphique des originaux, transcrits selon des critères orthographiques modernes, mais ne correspondant pas à ceux de l'Auteur.

Pendant, moyennant l'accès aux manuscrits, assuré par le gestionnaire des documents *Alfresco* de cette édition, le lecteur / chercheur pourra remonter au microfilm du texte original dehonien que l'on est en train de consulter en version digitale.

La référence aux critères rédactionnels adoptés exige que l'on en donne la synthèse.

L'édition mise ainsi à la disposition des lecteurs / chercheurs est une **nouvelle édition** des écrits du Fondateur et se fixe deux objectifs : faciliter la lecture et aider à l'approche du texte même le lecteur qui ne connaît pas le français. Parmi les remarques dans le travail rédactionnel, il faut men-

² En 2013 publié en réimpression digitale pour le compte du CED.

³ "Règne du Sacré Cœur", Bruxelles-Louvain 1901-1914; "Le Règne du Cœur de Jésus", Brugelette (Hainaut-Belgique), 1922-1929 ; "Le Messager des Âmes du Purgatoire" 1897-1900.

tionner l'indication de l'édition de base de la version informatisée et la distinction claire entre le texte du Fondateur et l'appareil rédactionnel placé toujours entre les parenthèses carrées [].

À l'intérieur de chaque œuvre, on a appliqué des critères rédactionnels homogènes. Le lecteur / chercheur pourra toutefois trouver des diversités dépendant de la multiplicité des opérateurs qui ont dû résoudre des problèmes particuliers afin de donner aux textes la plus grande lisibilité.

- On a éliminé les abréviations, sauf celles d'usage universel;

- On a enlevé le tiret des expressions *Sacré Cœur*, *Jésus Christ*, *Notre Seigneur*, mais on l'a conservé dans d'autres (Esprit-Saint, Saint-Esprit, Saint-Père, Saint-Office, Saint-Sépulcre, Saint-Siège, fête du Saint-Sacrement, Sainte-Chapelle, dans des noms des fêtes et des églises (Saint-Pierre) etc.;

- Le mot *saint* n'est jamais abrégé ; quant aux majuscules / minuscules, on adopte les critères suivants : Saint (lieu, institution, fête), mais sainte Bible, Livre saint, saint suaire, sainte Église, saint Jean, etc. ;

- *Père* et tous les titres ecclésiastiques sont écrits en entier et commencent par une majuscule s'ils sont suivis d'un nom propre;

- *Sacré-Cœur* indique uniquement la Maison Mère de la Congrégation à Saint-Quentin ; tandis que *Sacré Cœur* indique le cœur du Christ ; Congrégation, Œuvre, Institut prennent la majuscule s'ils se réfèrent à l'Institut du Père Dehon ; *AD* signifie Archives Dehoniennes ;

- Les initiales majuscules sont accentuées s'il le faut. Les noms des nations commencent par une majuscule, mais lorsqu'il s'agit des adjectifs ou des substantifs se référant à des objets et à des individus, elles commencent par une minuscule;

- Les textes soulignés par Dehon sont mis en italiques, mais dans un texte déjà en italiques, ils sont mis en caractères normaux.

La façon de procéder de Dehon avec les citations, non seulement bibliques, a suggéré les critères suivants:

*les citations *bibliques* suivent les sigles de la *Bible de Jérusalem* et les chiffres arabes ; les citations éventuelles de Dehon dans les notes sont reprises en *italiques* ; intégrations et corrections sont mises entre les parenthèses carrées [] : par ex. (Lc 6 [4-7]) ;

dans le cas de citations approximatives et des séries de citations présentes dans un texte, sans citer chaque fois la source, on a inséré entre les parenthèses carrées [] un renvoi générique à la fin du paragraphe dans lequel elles se trouvent, [cf. Mt 26,13 ss.];

* sont en *italiques* entre les guillemets « » les textes cités, mais s'il manque la source, le texte est en droit ; entre [], où c'est possible, on a repris le titre exact des œuvres citées par Dehon de façon imprécise;

* on a ajouté **cf.** à des citations des textes vagues ou « accommodées », mis par Dehon entre les guillemets ; dans ces cas on n'emploie pas d'*italiques*;

* lorsqu'un texte biblique mis entre les guillemets n'est pas identifié par Dehon, on ajoute la citation entre []; quand Dehon cite un Père de l'Église sans spécifier, on a évité de donner des indications ; quand il cite de façon approximative le titre d'un ouvrage, là où c'est possible on a ajouté entre [], le titre correct;

* dans certains écrits, Dehon cite les textes bibliques entremêlés à ses commentaires ou ajoutés, en ne rapportant que le nom de l'auteur et le chapitre : on a évité de multiplier les **cf.**, en laissant les renvois génériques ; quand plusieurs citations sont unies en un seul texte, ou s'il cite de façon narrative (p. ex. «*Au chapitre quatrième, verset neuvième, l'époux nous dit la tendresse de...* »), on a également évité d'alourdir le texte par des renvois, notes, spécifications rédactionnelles ; lorsque Dehon cite la Bible en français et à la fin ou au milieu ajoute une citation latine, on n'a identifié que cette dernière par une référence entre [].

Les renvois à des titres des ouvrages des autres, s'ils contiennent des abréviations, ont été explicités là où c'est possible. Dehon n'a pas de bonnes relations avec les noms et les titres des ouvrages des Pères et des Auteurs de l'Église, des Auteurs en général ; parfois, il les cite en latin, parfois en français : cela dépend de la source qu'il utilise ou de l'Auteur qu'il reprend sans remonter à l'original... ceci explique pourquoi le même ouvrage se trouve cité de différentes façons.

* Les noms propres, la première fois qu'ils apparaissent, sont repris comme écrits par Dehon, entre [] est mis la forme correcte d'aujourd'hui ou d'après la langue originale. Pour les noms des artistes italiens, si la différence est importante entre les deux, on met aussi entre [] le nom italien.

Les ouvrages publiés dans cette édition reprennent dans les [citations de façon courante des sigles et des modalités en usage au CED](#).

Sources et façon de citer par Dehon. Dans un article intitulé «L'Encyclique du 15 mai sur la question sociale»⁴ Dehon écrit : «*Dans notre résumé, nous visons le plus possible à être brefs; mais nous nous attachons aussi le plus possible à reproduire les propres expressions de l'Encyclique, dans la mesure où cette brièveté le permet*». Une note en bas de la page aide à comprendre sa façon de procéder: «*Des guillemets indiqueront les passages textuels; cependant, dans ces passages même, nous supprimerons, par ce motif de brièveté, un grand nombre de mots. Nous ne mettrons des points de*

⁴ Cf. «Le règne du Cœur de Jésus dans les âmes et dans les sociétés», juillet 1891, pp. 313-323.

suspension... *que quand il y aura une lacune considérable, ou parfois, en vue d'une marche plus rapide du résumé, une intervention. Les mots placés entre parenthèses, dans ces passages, sont des mots substitués par nous à ceux du texte, toujours pour cause de brièveté. Du reste, dans les endroits aussi qui ne sont pas entre guillemets, nous nous servons souvent encore des termes de l'Encyclopédie, entremêlés à d'autres*» (p. 314).

Quant aux sources de l'œuvre écrite de Dehon, on rappelle qu' «elle comporte de nombreux emprunts, elle laisse entrevoir de nombreuses dépendances, elle laisse transparaître des limites, des prises de positions trop rapides, insuffisamment contrôlées...»⁵. P. Airiau,⁶ qui en a fait une analyse consciencieuse à propos de l'antisémitisme, déclare que Dehon cite, pille, plagie, recopie, paraphrase, manque de rigueur dans l'indication des sources, reprend également les erreurs des sources qu'il emploie. G. Manzoni⁷ qui a détaillé auteurs et sources de la pensée «spirituelle dehonienne» rappelle que Dehon reprend parfois des pages entières d'autres auteurs.

Durant la numérisation, le CED a repéré plusieurs appropriations de textes des autres, suivant la coutume du XIX^e et des premières années du XX^e siècle, quand la sauvegarde des droits d'auteur n'était pas encore bien définie. Le lecteur / chercheur trouvera davantage d'informations dans les avant-propos de certaines Œuvres et dans les notes au bas de la page de NQT.

Avant de terminer, disons que la production de Dehon est immense, mais moins que ce que l'ont fait entendre les biographes. Les Écrits de «Le Règne...» se retrouvent dans OSP, OSC, ADP, ASC, NQT, NHV, MLA... avec quelques variations, suivant un *modus operandi* commun aux écrivains et pas seulement du temps de Dehon : «*Le Père Dehon écrit beaucoup, souvent aussi il écrit vite [...] il réutilise des textes qu'il avait composés en d'autres circonstances, il les adapte et les nuance, il ajoute l'un ou l'autre détail*».⁸

C'est avec la conscience que l'œuvre écrite du Père Dehon révèle avant tout une personnalité, un monde intérieur d'une rare richesse et une spiritualité qui a beaucoup à dire même dans notre temps, que ses écrits sont offerts à la lecture de tous.

Centro Studi Dehoniani, Roma

⁵ A. Perroux, *Le Père Jean - Léon Dehon (1843 - 1925), Fondateur de la Congrégation des Prêtres du Sacré - Cœur de Jésus (Saint-Quentin), Le témoignage d'une vie*, manuscrit 2012, Première Partie, II. L'œuvre écrite du Père Dehon... une œuvre écrite, le témoignage d'une vie..., p. 37 (dorénavant A. Perroux, *Témoignage...*).

⁶ Cf. Y. Ledure, *Catholicisme social et question juive. Le cas Léon Dehon (1843 - 1925)*, Paris 2009, pp. 111-126.

⁷ G. Manzoni, *Leone Dehon e il suo messaggio*, EDB 1989, p. 460.

⁸ A. Perroux, *Témoignage...*, «En guise de conclusion : une œuvre écrite, surtout le témoignage d'une vie...», p. 37.